



2023

Infos pratiques

AIDES FINANCIÈRES



**INSTITUT
DES MÉTIERS**
CLERMONT-FERRAND



✉ 14 Rue du Château des Vergnes
63 039 Clermont-Ferrand
☎ 04 73 23 60 00
@ contact@institut-metiers.fr
🌐 Document signé électroniquement
www.inmfs.com



Vous êtes apprenant(e) à l'Institut des Métiers, ce statut vous permet de bénéficier d'aides financières sous condition d'éligibilité.

Cette fiche pratique résume les différentes aides financières à votre disposition.

- Carte étudiant
- Pass'Région
- Pass Culture
- CAF
- FSA
- Transports
- Logements
- Aides complémentaires
- Autres structures

La référente et la médiatrice sociale de l'Institut des Métiers sont à votre disposition pour assurer un accompagnement social individuel et personnalisé afin de prévenir toute rupture dans votre parcours de formation.

- ◆ Elles sont à votre écoute et vous accompagnent en cas de difficultés personnelles, sociales et financières.
- ◆ Elles peuvent également vous orienter vers les structures adaptées à la situation (de soin, Centres d'Actions Sociales, Banques Alimentaires, Missions Locales...) grâce au réseau de partenaires locaux.
- ◆ La référente sociale constitue avec vous un dossier pour le Fonds Social Apprenants (interne à l'IDM) ou d'autres organismes compétents en cas de difficultés financières ponctuelles et/ ou chroniques.

Pour toutes demandes d'intervention , n'hésitez pas à nous contacter :

Vincent DUGNON
 Chef de secteur Soins et Services
 à la Personne

☎ 04 73 23 60 00

✉ v.dugnon@institut-metiers.fr



Carte étudiant des métiers



➔ CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ◆ Être apprenti(e) ou en contrat de professionnalisation
- ◆ Avoir moins de 26 ans

Carte d'étudiant des métiers

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Validité du : _____

Signature du titulaire : _____

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Cette carte est strictement personnelle

CARTE REMISE À TOUS LES APPRENANTS.

= CARTE ETUDIANT



Avantages et réductions



Pour plus d'informations, consultez le site <https://www.alternance.fr/articles/aides/carte-etudiant-des-metiers/> ou cliquez sur l'article ci-contre:

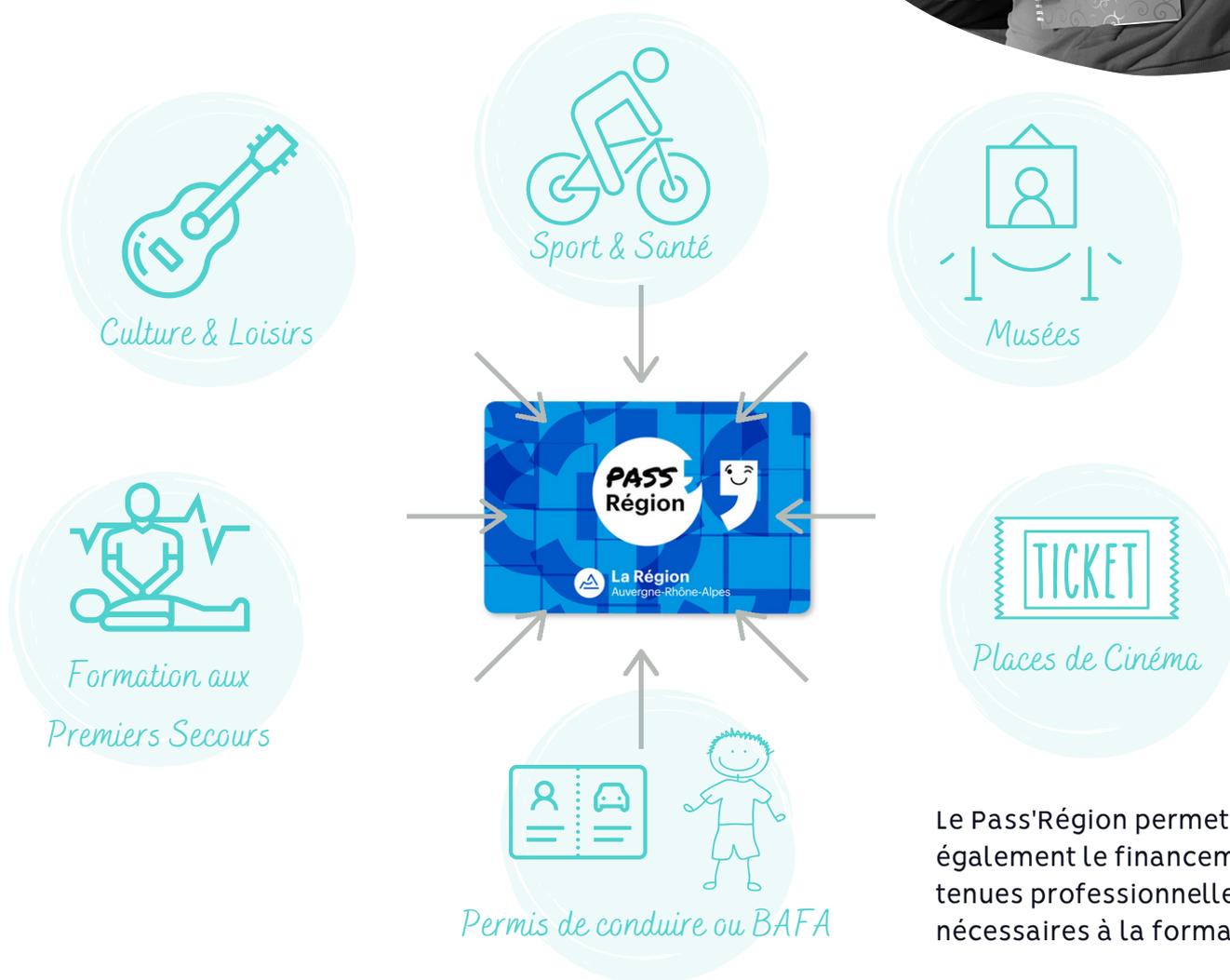
Pass'Région

Le Pass'Région est une carte permettant aux jeunes de 15 à 25 ans de bénéficier d'avantages dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes !



➔ DÉCOUVRE TOUS LES AVANTAGES EN LIGNE & COMMANDE TON PASS'RÉGION :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>



Le Pass'Région permet également le financement des tenues professionnelles nécessaires à la formation.

i RENOUELEMENT DU PASS'RÉGION

Le renouvellement du Pass'Région est réalisé par l'Institut des Métiers à chaque début d'année de formation. En cas de besoin, vous pouvez vous adresser au secrétariat pédagogique.



**INSTITUT
DES MÉTIERS**
CLERMONT-FERRAND

Pass'Culture

➔ POUR LES JEUNES DE 18 ANS

RÉSIDENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE OU OUTRE-MER

Le Pass Culture permet d'avoir l'année de tes 18 ans accès à une application sur laquelle tu disposes de 300€ pendant 24 mois !



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONNECTE-TOI SUR <https://pass.culture.fr/> ET TÉLÉCHARGE L'APPLICATION !



➔ ➔ ➔ **300 €**

CAF

Caisses d'allocations familiales

PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire dépend de l'âge de l'enfant.

 Pour plus d'informations sur la prime de rentrée scolaire, cliquez [ICI](#)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Apprenti de moins de 18 ans
- Sous conditions de revenus des parents et du nombre d'enfant à charge



DEMANDEZ NOUS VOTRE CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

PRIME D'ACTIVITÉ

La prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi.

Les salariés, les étudiants salariés, les stagiaires et les apprentis de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions. La demande est à faire directement depuis le site de la CAF.

 Pour plus d'informations sur la prime d'activité et accéder au simulateur, cliquez [ICI](#)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir plus de 18 ans
- Résider en France
- Exercer une activité professionnelle et percevoir un revenu mensuel supérieur à 78% du Sm

FSA

Fonds Social Apprentis

Grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Institut des Métiers a mis en place un fonds social pour les apprenants en grande difficulté financière.

Une aide partielle, concernant principalement l'hébergement et la restauration, pourra être allouée sous conditions de ressources et après instruction d'un dossier complet.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

POUR FAIRE UNE DEMANDE :

- 1 Avoir entre 15 et 30 ans
- 2 Etre en contrat d'apprentissage
- 3 Prendre rendez-vous avec le chef de secteur



Le dossier de demande FSA sera remis à l'apprenant lors du rendez-vous. Il devra être retourné dûment complété sous 1 mois.

Il sera par la suite étudié en interne et l'apprenant recevra une réponse par mail suite à sa demande.

Transports

TRANSPORTS EN COMMUN

Depuis le 1er janvier 2009, tout employeur situé sur le territoire français est tenu de prendre en charge 50% du prix des abonnements (mensuel ou annuel) souscrits par ses salariés dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, accomplis au moyen de transports publics.

Le décret concerne toutes les entreprises, privé et public, quelle que soit leur taille.

tous les salariés sont concernés y compris intérimaires, temps partiel et apprentis.



Trains

◆ CARTE ILLICO SOLIDAIRE

Trains ter à prix réduits

En tant qu'apprenti(e), vous pouvez demander la carte illico'Solidaire. Cette carte est gratuite et vous pouvez bénéficier jusqu'à 75% de réduction à l'achat de billet pour tous vos trajets TER en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour plus d'informations,

<https://www.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/offres/tarifs/illico-solidaire>



Jusqu'à
75%
de réduction sur vos déplacements

VOUS POUVEZ FAIRE LA DEMANDE DE LA CARTE ILLICO' SOLIDAIRE EN LIGNE SUR LE SITE :

<https://illicosolidaire.cba.fr/>

Transports

◆ ABONNEMENTS RÉGIONAUX TRAINS

Plusieurs abonnements vous sont proposés par la SNCF et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour vous faire bénéficier d'avantages sur vos trajets quotidiens. Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site:

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aide/116/289-tarifs-du-transport-regional-transports.htm>



- ⇒ Abonnement Illico ANNUEL
- ⇒ Abonnement Illico MENSUEL
- ⇒ Abonnement Illico MENSUEL JEUNES
- ⇒ Abonnement Illico HEBDO
- ⇒ Abonnement Illico HEBDO JEUNES
- ⇒ Abonnement combinés TER+ ou T-Libr



Transports

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

(permis B)

ASP

Depuis le 1er janvier 2019, les apprenants majeurs peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant forfaitaire de 500€ dans le cadre de la préparation du permis B.

 Pour plus d'informations sur cette aide, cliquer [ICI](#)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir au moins 18 ans
- Etre engagé dans un parcours d'obtention du permis B
- Etre en contrat d'apprentissage

Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir au moins 18 ans (demande doit être déposée avant le 19ème anniversaire)
- Etre inscrit dans une auto-école d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Résidé en Auvergne-Rhône-Alpes

 Pour plus d'informations sur cette aide, cliquer [ICI](#)

DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'AIDE SUR LE SITE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, CLIQUER [ICI](#) POUR Y ACCÉDER.



500 €

COMPLÉTER LE DOSSIER ET LE RETOURNER À L'IDM ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES. L'IDM DÉPOSERA LE DOSSIER AUPRÈS DE L'ASP.

200 €



**INSTITUT
DES MÉTIERS**
CLERMONT-FERRAND

Document signé électroniquement



Transports

➔ AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE

(permis B)

Financement par le CPF

Si le permis de conduire contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte personnel de formation (CPF). Un dossier de financement peut être réalisé.

-  Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site <https://www.1jeuneisolution.gouv.fr/article/des-aides-pour-financer-son-permis-de-conduire>



Bourse au permis de conduire - Aides financières des municipalités

Se renseigner auprès de votre municipalité pour connaître les aides financières relatives au permis de conduire.

Transports

➔ AIDES À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Plusieurs aides existent pour l'achat d'un vélo à assistance électrique :



Aide du gouvernement (sous condition de ressources)

Bonus vélo : une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).



Aide de la part de certaines communes (liste non exhaustive)

ALLIER

- **MONTLUÇON**

L'agglomération de Montluçon propose une aide de 200€ pour l'achat d'un VAE neuf, réservée aux habitants de l'une des 21 communes de l'agglomération. Pour l'obtenir, le remplissage du questionnaire sur le site de la commune de Montluçon est nécessaire : <https://www.montlucon-communaute.com/vivre-au-quotidien/la-mobilite-durable/a-velo-dans-lagglo/>

PUY-DE-DÔME

- **ROMAGNAT**

Depuis 2018, la ville propose une subvention de 100€ pour l'achat d'un VAE afin d'être cohérente avec sa politique communale. Pour cela, la ville de Romagnat a prévu une enveloppe globale de 4 000€ pour l'année 2020. Pour bénéficier de l'aide vous devez remplir le dossier sur le site de la ville : ville-romagnat.fr

- **CÉBAZAT**

La ville de Cébazat a mis en place différentes aides financières allant de 50 à 150€ pour l'achat d'un vélo pliant, l'installation d'une aide électrique sur un vélo ou l'achat d'un vélo à assistance électrique. Pour bénéficier de l'aide vous devez remplir le dossier sur le site de la ville : <http://www.cebazat.fr/Plan-velo-communal-pret-aides>

- **COURNON-D'Auvergne**

La ville de Cournon-d'Auvergne a mis en place une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant de l'aide varie selon votre quotient familial. Pour plus d'informations, consulter le site de la ville : <http://www.cournon-auvergne.fr/Urbanisme-et-economie/Transports/Aide-pour-l-achat-d-un-velo-a-assistance-electrique>

- **AUBIÈRE**

La ville d'Aubière a mis en place une aide de 150€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Pour plus d'informations, rendez vous en Mairie.

CANTAL

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC**

Une aide pour l'acquisition d'un VAE neuf est proposée par le CABA dans

le but de donner un « coup de pouce » aux acheteurs.

Le montant de l'aide représente 25% du coût d'achat TTC et est plafonnée à 300€.



Logement

ACTION LOGEMENT

Aide Mobili-Jeune

Une aide pouvant aller jusqu'à

100 € / mois

pour alléger votre loyer et vous aider à vous rapprocher de votre emploi pendant toute la période de formation professionnelle.

CUMULABLE AVEC LES AIDES DE LA CAF



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



Pour vérifier votre éligibilité à cette aide, rendez vous sur mobilijeune.actionlogement.fr/

ACTION LOGEMENT

18 Rue Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND
 04.73.29.43.43

ACTION LOGEMENT

Maison de l'Habitat
9 Place Charles de Gaulle
03200 VICHY
 04.43.23.30.02



[https://www.actionlogement.fr/
l-aide-mobili-jeune](https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune)

D'autres offres existent, comme la Garantie de Loyer Visale, le financement du dépôt de garantie avec l'AVANCE LOCA-PASS pour permettre la recherche de logement.

Logement



FORM'TOIT

Form'toit est un dispositif régional

Il facilite la mobilité des apprenants en vous proposant :

- ◆ des logements adaptés à vos besoins
- ◆ des informations sur vos droits d'aide au logement
- ◆ une aide à l'accès à des solutions de transport
- ◆ des informations sur Les aides à la mobilité et garde d'enfant



DES CONSEILLERS À VOTRE SERVICE



Suivi personnalisé



Solutions adaptées



Service gratuit



Délais réduits

PUY-DE-DÔME

Amandine GAUVIN

☎ 04.15.32.87.05

✉ alternance.63@formtoit.org

 **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

www.formtoit.org



POUR QUI ?

Apprentis, alternants, stagiaires, en formation professionnelle, en service civique



Logement

CORUM ST JEAN

Le CORUM ST JEAN propose aux jeunes différentes possibilités d'hébergement dans le département du Puy-de-Dôme .



POUR PLUS
D'INFORMATIONS

<https://www.corumsaintjean.fr/>

CORUM ST JEAN

17 Rue Gaultier de Biauzat

63000 CLERMONT-FERRAND

reservation@corumsaintjean.fr

 04.73.31.57.00

Autres structures



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONSULTER LE SITE INTERNET DE LA
MISSION LOCALE DE VOTRE COMMUNE.



➔ MISSIONS LOCALES

Clermont-Ferrand

📍 64 Boulevard Léon Jouhaux
63 100 CLERMONT-FERRAND

☎ 04.73.42.17.57

🌐 <https://www.missionlocale-clermont.com/>

Bassin Thiernois

📍 20 Rue des Docteurs Dumas
63 300 THIERS

☎ 04.73.80.49.69

🌐 <https://www.mission-locale-thiers.com/>

Livradois-Forez

📍 16 Avenue du Maréchal Foch
63600 AMBERT

☎ 04.73.82.05.88

🌐 <https://www.missionlocaleambert.fr/>

Vichy

📍 9 Place de l'Hôtel de Ville
03 200 VICHY

☎ 04.70.30.15.30

🌐 <https://www.missionlocale-vichy.fr/>



Autres structures

LE SIRA

Le SIRA s'appuie sur un réseau de partenaires pour proposer des solutions concernant le logement/mobilité pour sécuriser le parcours de formation et de mobilité professionnelle sur le territoire national et plus particulièrement en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le SIRA est là pour aider les apprenants en leur proposant :

- ◆ des conseils et expertise pour le choix de logement
- ◆ des informations sur les droits et démarches
- ◆ du soutien pour monter les dossiers d'aides financières
- ◆ de l'orientation vers des solutions logement/mobilité adaptées aux ressources et aux situations
- ◆ un suivi



Service Interdépartemental pour la Réussite des Alternants

☎ 04.15.32.87.05 / 06.67.94.91.35

✉ accueil@le-sira.eu

🌐 www.le-sira.eu

BANQUE ALIMENTAIRE



Épicerie pour Étudiants,
Apprentis et Jeunes
de moins de 30 ans
- sous réserve d'admission -



Pour toute inscription, veuillez vous rapprocher du pôle socio-éducatif



**Banque Alimentaire
Auvergne**

📍 67 Boulevard Cote Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND

☎ 07.66.33.57.20

🌐 <https://esope63.fr/>



**INSTITUT
DES MÉTIERS**
CLERMONT-FERRAND



Autres structures



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POINT JEUNES

Pour les 18/25 ans

- ◆ Rencontre avec une assistante sociale

Clermont-Ferrand

 70 Rue Villeneuve
63000 CLERMONT-FERRAND
 04.73.42.11.74

 **Horaires d'ouverture**
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et de 13h30 à 16h30

Vichy

 21 Rue d'Alsace
03200 VICHY
 04.70.87.18.50

 **Horaires d'ouverture**
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h
le jeudi
de 13h30 à 17h

Pour trouver le CCAS le plus proche de chez vous, consulter le site :

<https://annuaire.action-sociale.org/organismes.php?statut=centre-communal-d-action-sociale-17®ion=auvergne&details=organismes>



 Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter.



Ces aides sont spécifiques à l'apprentissage, vous pouvez toutefois vous rapprocher de vos formateurs de l'IFAS pour obtenir des informations d'ordre général.



Site internet

www.idm63.com



Page Facebook

<https://fr-fr.facebook.com/IDM63/>



Page LinkedIn

<https://fr.linkedin.com/school/idm63/>

Retrouvez-nous



Page Instagram

<https://www.instagram.com/cfaidm63/>



Chaine Youtube

<https://www.youtube.com/c/InstitutdesM%C3%A9tiers63>



**INSTITUT
DES MÉTIERS**
CLERMONT-FERRAND

Plus qu'une formation,
une ambition.

 14 Rue du Château des Vergnes
63 039 Clermont-Ferrand
 04 73 23 60 00
 contact@institut-metiers.fr
 www.idm63.com

